



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 11 mars 2024

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant l'octroi de crédits complémentaires au budget 2024

No 30/2024 – séance du 22 avril 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En application des dispositions légales rappelées sous chiffre 2 ci-dessous, la Municipalité sollicite l'octroi de crédits complémentaires au budget communal de l'exercice 2024.

Les chiffres 4.2 à 4.4 se trouvent dans la présente demande de crédits complémentaires au budget 2024, car initialement il était prévu d'inclure ces montants dans le préavis 32-2024.

Cependant, avec les nouvelles normes MCH2, l'approche comptable notamment sur les durées d'amortissement ne l'ont pas permis, les montants demandés ne justifiaient pas un préavis adhoc et le budget 2024 n'en tenait donc pas compte lors de son établissement.

2. Dispositions légales

L'article 84 du Règlement du Conseil communal (RC) du 21 juin 2014, dont la teneur reprend celle de l'article 11 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom – BLV 175.31.1), dispose que :

1. La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil en début de législature.
2. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

En l'espèce, le Conseil communal, au cours de sa séance du 4 octobre 2021 via le préavis n° 01-21, a accordé une autorisation générale à la Municipalité d'engager des dépenses d'un montant maximum de CHF 50'000.- par cas.

3. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont répartis en trois catégories, comme suit :

1. Les crédits relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la séance du Conseil communal.
2. Les crédits complémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées.
3. Les crédits complémentaires liés à des opportunités de travaux.

4. Rubriques comptables concernées

4.1 3 Domaines et bâtiments - Position 363 – Grande salle de Sugnens

➤ 363.314.03 Entretien appartement 4 pièces

Budget : CHF 1'000

Crédit complémentaire demandé : CHF 20'000

Principe de régularisation : 2

L'appartement de 4 pièces s'est récemment libéré après 25 ans de location, sans aucun entretien ni rafraîchissement. S'agissant d'un logement de fonction lié à l'atelier mécanique, notre locataire de l'ancienne forge va s'y installer dès ce printemps. Il est proposé d'effectuer la réfection des peintures, de changer le sol dans le salon et les chambres et d'équiper la cuisine avec des appareils électroménagers afin de proposer un appartement convenable.

4.2 3 Domaines et bâtiments - Position 374 – Local de voirie

➤ 374.311.01 Achat de mobilier et matériel

Budget : CHF 2'000

Crédit complémentaire demandé : CHF 34'000

Principe de régularisation : 2

Justification - Installation d'une nouvelle serre horticole :

La serre existante nous permet de produire les plants nécessaires à la décoration florale des fontaines, plates-bandes et différents endroits prévus à cet effet dans nos villages. Une aide à la production était aussi fournie par la famille Hunziker de Dommartin ; cette dernière ayant mis fin à cette prestation, il est impératif d'agrandir notre lieu de production des plantons et jeunes végétaux, ce qui permettra de pérenniser la mise en valeur des sites communaux.

La Municipalité vous propose de construire, à côté de la serre déjà existante à Poliez-le-Grand, une nouvelle serre avec un sol entièrement en béton, ainsi qu'une fosse qui permettra de créer un système d'arrosage en circuit fermé. Le montage de la serre sera assuré par nos employés communaux.

Achat d'une nouvelle serre	CHF	15'000.-
Montage de la nouvelle serre	CHF	3'000.-
Génie civil pour la nouvelle serre	CHF	<u>16'000.-</u>
Total	CHF	34'000.-

4.3 3 Domaines et bâtiments - Position 374 – Local de voirie➤ 374.314.01 *Entretien*

Budget : CHF 3'000

Crédit complémentaire demandé : CHF 8'500

Principe de régularisation : 2

Justification - Réfection du sol de la place de lavage :

La place est très sollicitée, notamment en hiver, pour le lavage des véhicules et matériel de salage et de déneigement. Le sol en béton subit de fortes sollicitations, ce qui engendre une dégradation en surface. Cette place est également utilisée par les pompiers pour le nettoyage du matériel suite aux exercices et aux interventions.

Pour garantir une pérennité de l'ensemble, un surfacage est nécessaire. Le projet prévoit de rajouter sur le revêtement existant la pose d'un enrobé type ACT 11 N, soigneusement compacté avec un encollage préalable.

Surfaçage de la place de lavage	Total	CHF	8'500.-
---------------------------------	--------------	------------	----------------

4.4 4 Travaux - Position 451 – Déchèterie➤ 451.314.01 *Entretien de la déchèterie*

Budget : CHF 3'000

Crédit complémentaire demandé : CHF 22'000

Principe de régularisation : 2

Justification - Création d'un local et installation d'un escalier à la déchèterie :

Afin de libérer un local fermé pour le stockage des déchets spéciaux déposés à la déchèterie, il a été décidé de créer un local pour les employés sur les locaux existants.

Il y a lieu de poser un escalier droit afin de garantir un accès sécurisé. Celui-ci sera commandé à un constructeur et l'assemblage sera exécuté par les employés de la commune.

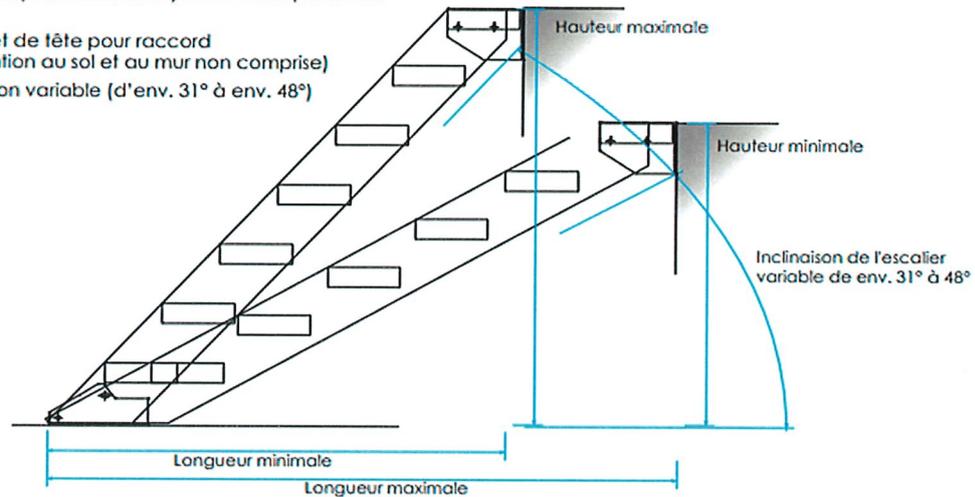
Le local à l'étage sera isolé et exécuté par une entreprise de la commune.



Plan de principe de l'escalier

Limons VARIO

- Limons profilés en U (30x215x30x4 mm) avec ailes repliées vers l'intérieur
- Pièces de base et de tête pour raccord (Visserie pour fixation au sol et au mur non comprise)
- Degré d'inclinaison variable (d'env. 31° à env. 48°)



Escalier métallique pour la déchetterie	CHF	5'000.-
Modification à la déchetterie	CHF	17'000.-
Total	CHF	22'000.-

5. Récapitulation

Vue d'ensemble des modifications demandées par rapport au budget initial 2024 :

	<i>Budget 2024</i>	<i>Crédit demandé</i>	<i>Budget après crédit compl.</i>
<i>Charges</i>			
363	CHF 1'000	CHF 20'000	CHF 21'000
374	CHF 5'000	CHF 42'500	CHF 47'500
451	CHF 3'000	CHF 22'000	CHF 25'000

Situation du budget 2024 après validation des crédits complémentaires :

	<i>Budget 2024 validé</i>	<i>Nouveau budget</i>
Charges totales	CHF 8'354'485	CHF 8'438'985
Revenus totaux	CHF 8'232'430	CHF 8'232'430
Excédent de dépenses	CHF 122'055	CHF 206'555

6. Conclusion

Considérant ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la conclusion ci-après :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

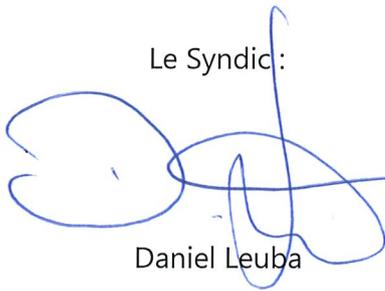
- vu le préavis N° 30/2024,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 84'500.- (huitante quatre mille cinq cents) afin de couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2024.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic:



Daniel Leuba



La Secrétaire :



Monique Pahud

Délégué municipal : Leuba Daniel